

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-777233

142373

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 2701	Société : R.A.M.		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : ZERHOUNI DRISS			
Date de naissance : 103 1953			
Adresse : IDEM			
Tél. : 0696 80 843 Total des frais engagés : Dhs			

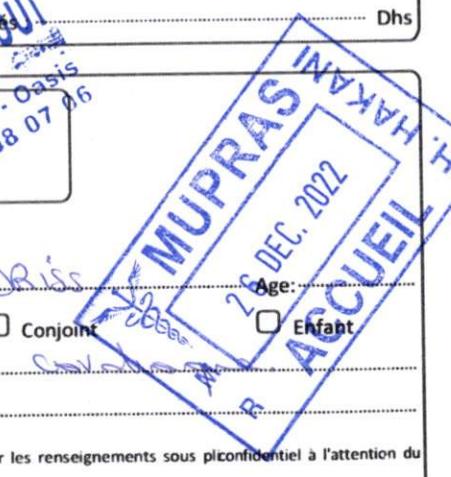
Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019	Cadre réservé au Médecin	
	 Dr. Mohamed ALLAGUI Cardiologue 2018 Rue France Ville - Oasis Tel: 0522 98 07 86	
Cachet du médecin :		
Date de consultation : 20/12/2021		
Nom et prénom du malade : ZERHOUNI DRISS		
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint		
Nature de la maladie : Décompensation cardiaque		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 20/12/2021

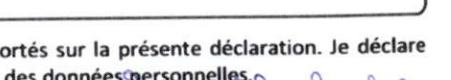
Le : 20/12/2021

Signature de l'adhérent(e) : 









EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Des Champs ESSAADOUNI Yasmine Rue Anna de Beausejour Tél. 0522 36 26 52	20/11/22	2171.70



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس
CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis

Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique

Coro-Scanner / 128 barrettes

الدكتور محمد علاوي
Dr. Mohamed ALLAOUI
CARDIOLOGUE
DES de Cardiologie
et
Pathologie Vasculaire
de la Faculté
de
Médecine de PARIS
Ancien Interne
des
Hôpitaux de NANCY
Membre de la Société
Française de Cardiologie

2ERHOUANE INQUISS

350,00
• Redabam 15 → 1cp1j mot
405,00 x 2
• Upenio 100 → 1cp x 2 1j
112,50
• Varkoul 80 → 1cp1j midi
39,00
• LD NJR 20 → 1cp1j
89,70
• Cordonne 200 → 1/2 cp1j mot
61,60
• Colcidias 151j mot
34,60
• Ixilim 40 → 1cp x 2 1j (midi, 18h)
56,80
• Aldacline 50 → 1/2 cp1j
89,00
• Cardim 25 → 1/2 cp 1j mot
49,50
• monitrol 20 → 1cp x 2 1j
419,00
• Fendiga 51cp1j
2171,70
MT d un mois

Pharmacie Des Clubs
Dr ESSAADOUNI Yasmine
18 Rue Annabine-Beausejour
Casablanca- Tel: 0522 36 26 32

Dr ALLAOUI Mohamed
20, Rue de l'Europe, Ville Oasis - Casablanca
Tél: 0522 98 07 06 - Fax: 0522 98 83 26

LOT:224159
EXP:05/24
PPV:350DH00



UPERIO® 100 mg
Comprimé pelliculé.
Boîte de 28.
PPV : 405 DH



112,15

LOT : 221195
EXP : 09/2025
PPV : 99,00DH

89,70

LOT 22001
PER JAN 26
PPV 610 DH 60

LOT : 19E001
PER:06 2023
LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V :34DH60
6 118000 060468

ALDACTONE 50MG20CPS
P.P.V : 56DH80
6 118001 170029

LOT:376
PER:JAN 2025
PPV:89 DH 00

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH
6 118001 185023